

## **Cheminement de l'ONE auprès des Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité : de la rencontre à la qualité d'accompagnement**

*Antoine BORIGHEM, Marine NOEL – Gestionnaires de projets Cellule Soutien à la Parentalité, Accompagnement des Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité, Direction Recherches et Développement, Office de la Naissance et de l'Enfance*

L'ONE est l'organisme parastatal de référence en matière d'Enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), correspondant à la Belgique francophone. Il organise notamment l'accompagnement de l'enfant, tant dans son environnement familial via des consultations psycho-médicosociales préventives ou via un suivi à domicile qu'en dehors de celui-ci en autorisant, agréant et subventionnant les milieux d'accueil.<sup>1</sup> Ces missions s'exercent en parallèle à une série d'autres missions transversales. Parmi celles-ci, figure l'accompagnement du secteur des « Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité » (SSSP).

L'ONE définit l'accompagnement comme une démarche de soutien pédagogique centrée sur la qualité de l'accueil des enfants et de leur famille. Celui-ci se veut évolutif, impliquant une réflexion dynamique, continue et partagée avec les acteurs du secteur. Ainsi, comme le citent Maulet, Borighem, Maréchal (2021) : « *Les accompagnants sont au fait des préoccupations du secteur et peuvent servir d'intermédiaire entre les professionnels de terrain, les partenaires du réseau ou encore les responsables politico-administratifs* ». L'accompagnement peut concerner tant les équipes de professionnels dans leur structure que le secteur dans son ensemble, contribuant ainsi à la construction de ce dernier.

L'appellation « SSSP » regroupe actuellement deux grandes sous-catégories de services se situant dans le champ de la prévention générale. Le premier secteur est celui des LREP offrant un espace d'accueil conjoint d'enfants (jusqu'à l'âge de six ans) et de leurs parent(s) ou familial(s). Le second est celui des Espaces Parents dans la Séparation (EPS) qui proposent un accompagnement aux parents en cours de séparation ou déjà séparés. Ces services se sont

---

<sup>1</sup> L'ONE remplit en outre d'autres missions telles que l'éducation à la santé, l'information aux (futurs) parents, l'adoption, la prévention de la maltraitance, la promotion de la santé à l'école, l'accompagnement de l'accueil temps libre et le soutien à la parentalité.

développés peu à peu à travers toute la FWB, à l'initiative de professionnels issus de champs psycho-médico-sociaux pour répondre aux besoins locaux des familles.

L'ONE a suivi et recensé peu à peu la création de ces initiatives spontanées et hétérogènes en vue de saisir au mieux leur fonctionnement, objectifs ainsi que les bénéfices qu'ils peuvent apporter aux familles. Le service public a ainsi « poussé la porte » de ces lieux avec la volonté de réduire la distance entre un service public (ONE) et ces professionnels de première ligne. Les échanges et réflexions ont été guidés par des questions telles que : *quelles sont les réalités de ces services locaux ? Que font ces professionnels ? Pour qui ? A quels besoins des familles répondent-ils ? Quels seraient les demandes de ces services vis-à-vis de l'ONE ?*

### Vers l'intégration d'une dimension de soutien à la parentalité

En parallèle, l'ONE se voit confier la mission de soutien à la parentalité en FWB. C'est ainsi que cette nouvelle mission se décline notamment par la création d'un carnet à destination des parents et via les prémices de l'accompagnement des LREP. Le soutien à la parentalité encourage l'attention aux deux parents et attire l'attention sur la vision toujours matricentrée du secteur de l'enfance. Dans cette dynamique de rencontre des professionnels de terrain œuvrant dans le soutien à la parentalité, un tiers-lieu est créé ; espace de parole impulsé par l'ONE au sein duquel chaque professionnel a eu l'occasion d'être accueilli, reconnu et entendu, dans la philosophie, la réflexivité et le positionnement du service qu'il représente. Un réseau s'est ainsi formé au fur et à mesure de rencontres informelles ou réflexives, de recherches, et d'événements. L'accompagnement des LREP a évolué et s'est formalisé peu à peu en vue de favoriser au mieux la professionnalisation et d'améliorer la qualité d'accueil des familles. Ces questionnements ont ainsi permis, sur base de la mise en commun des spécificités de chaque service, tout en respectant la diversité des pratiques de faire émerger une dénomination commune : *« les LREP sont des services qui offrent un accueil conjoint des enfants jusqu'à l'âge six ans accompagnés de leurs parents ou familiers dans un espace d'accueil inconditionnel et de rencontres de qualité ».*<sup>2</sup>

Les LREP exercent les missions générales suivantes : soutenir la relation entre l'enfant et ses parents, favoriser la socialisation précoce de l'enfant, rompre l'isolement social et favoriser le développement global de l'enfant. Celles-ci s'exercent dans un cadre convivial qui consiste à offrir un espace de parole, d'expression et de jeu libre pour les enfants et les parents.

---

<sup>2</sup> Arrêté d'agrément et de subventionnement des services spécifiques de soutien à la parentalité du 2 mai 2019.

Des objectifs spécifiques ont également été développés, sur base de ceux mis en œuvre par les différents professionnels impliqués : intégration culturelle, dynamisation de quartier, remédiation sociale, prévention en santé mentale, Aide à la Jeunesse, socialisation douce « passerelles », éducation permanente, promotion de la santé et de la bienveillance.

La mise en œuvre de la mission de soutien à la parentalité est issue des réflexions des professionnels et acteurs du champ de la naissance et de l'enfance. Ainsi, l'ONE, l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse et le Délégué Général aux Droits de l'Enfant se penchent sur la création d'un outil. Celui-ci est coconstruit avec une série d'acteurs du champ de l'enfance, de la petite enfance, de l'aide à la jeunesse, du secteur associatif et public mais également des parents. C'est donc dans une démarche de développement de balises éthiques et de repères pédagogiques qu'un référentiel est créé à destination de tous les professionnels en contact directs ou non avec des enfants et/ou des familles. A cela s'ajoute la volonté de faire émerger un langage commun, de mettre en exergue des attitudes et postures respectueuses de ces derniers, mais également de promouvoir une meilleure articulation entre les professionnels et de favoriser leur réflexivité.

Un cadre conceptuel est alors dégagé, quatre principes et six balises de soutien à la parentalité ont également été établis. Ces repères pratiques et théoriques deviennent une référence en la matière en FWB.

#### Vers la diversification du secteur et sa législation

Dans la continuité du processus participatif déjà en œuvre, un Arrêté d'agrément et de subventionnement des Services Spécifiques de Soutien à la Parentalité (2 mai 2019) a été pris par le gouvernement de la FWB sur base ce qui a été réalisé en concertation avec les professionnels concernés, afin de garantir une adéquation entre les besoins institutionnels, de terrain et politiques.

Celui-ci a permis d'ouvrir l'accompagnement et le champ de compétence de l'ONE à un nouveau secteur : celui des « Espaces Parents dans la Séparation ». Cette initiative a pour objectif de contribuer au désengorgement des Cours de Tribunaux. Il s'agit d'une action préventive de soutien à la parentalité, sensibilisant les parents à l'importance de mettre leur enfant au centre de leurs préoccupations. Le dispositif vise une intervention auprès des parents, bien différenciée du pouvoir lié aux autorités judiciaires, mais complémentaire.

Soutenus auparavant financièrement par le secteur de l'Aide à la Jeunesse, les EPS ont ensuite été soutenus par l'ONE, compte tenu que ces activités relevaient du champ du soutien à la parentalité.

L'association des LREP et des EPS au sein d'un même Arrêté a nécessité la création d'une trame commune concernant les services spécifiques de soutien à la parentalité, qui ont pour missions générales :

- de proposer aux parents de les accueillir et de les accompagner dans l'exercice et la pratique de leur parentalité, et le cas échéant, de les soutenir face à des difficultés qu'ils pourraient rencontrer ;
- de soutenir, et de favoriser et de reconstruire le cas échéant, le développement de la relation du lien enfants(s)-parent(s), avec pour objectif final le développement harmonieux de l'enfant.

Ces missions s'exercent au bénéfice des familles, qu'elle qu'en soit la forme, ainsi qu'aux futurs parents.

#### Un accompagnement, pour qui..?

Les services concernés répondant à des besoins variés, l'établissement d'indicateurs d'évaluation généralisables est difficile à établir. Ainsi, seule une série de critères liés aux valeurs et à la philosophie des services servent de repères systématiques.

Un accompagnement individualisé est également proposé aux porteurs des différents projets. Le souci du travail d'accompagnement de l'ONE s'axe donc sur un questionnement éthique et politique<sup>3</sup> où la diversité et la dimension culturelle sont considérées. Ce positionnement au cœur des réalités des professionnels permet de véhiculer des idées, pratiques et postures professionnelles indissociables au travail de terrain et qui peuvent être peu connues des instances gravitant autour des services (communes, institutions à l'initiative du projet, ...).

Depuis ses débuts, en 2003, l'accompagnement des LREP vise tout service correspondant aux critères liés aux services spécifiques de soutien à la parentalité définis par l'ONE. Il a pour objectif d'assurer une continuité ou l'augmentation de l'offre de services, le renforcement de leur visibilité au travers la mise en lien de professionnels œuvrant dans un même but, mais

---

<sup>3</sup> Nouveau paradigme en opposition avec celui focalisé sur les problèmes techniques de savoirs et de mesures (PIRARD F., L'accompagnement professionnel face aux enjeux de qualité de services, 2007).

également l'accompagnement de création de nouveaux LREP. Il s'adresse à tous les LREP en FWB qu'ils soient ou non agréés par l'ONE et prend différentes formes (l'organisation de journées d'échanges et de pratiques autour de thématiques diverses, de participation et d'accompagnement de recherches, de participation à des rencontres nationales et internationales).

L'ONE a rencontré les équipes des EPS et porteurs de projets mais a également relayé les réalités de ces professionnels aux autres acteurs de première, seconde et troisième ligne ainsi qu'aux instances politiques. Se sont dès lors enclenchées une série d'actions telles que des mises en réseau et la valorisation des pratiques via divers canaux (rencontres, réunions, recherches, médias, ...).

### Philosophie et valeurs de l'accompagnement de l'ONE

L'ONE, dans un souci de continuité et de cohérence, a décliné les quatre grands principes du « Référentiel Soutien à la Parentalité : Pour un accompagnement réfléchi des familles » de manière transversale à l'accompagnement qu'il propose.

L'accent est porté sur l'importance de fournir un lieu accueillant et stimulant pour l'enfant, visant le bien-être de celui-ci. À l'instar de ce positionnement, le besoin du professionnel est placé au cœur des préoccupations de l'ONE. Un travail de « bottom-up » est mené en vue de proposer des pistes aux professionnels ou de valoriser leurs actions et initiatives.

Les SSSP veillent également à (re)mobiliser les compétences du parent par le biais du cadre qu'ils proposent mais également de l'apport humain qu'amène leur posture professionnelle. Dans ce sens, l'accompagnement des SSSP vise la reconnaissance des compétences des professionnels, qui connaissent le public qu'ils touchent. L'ONE tend donc à devenir un levier pour la reconnaissance des actions des professionnels.

L'ONE sensibilise, au travers son accompagnement, à la nécessité de créer un projet destiné à l'accueil de tous les parents. L'accompagnement se réalise dans le respect des spécificités de chaque projet, toutefois, il met l'accent sur l'importance, pour les services, de toucher des parents tout-venants, indépendamment de ce qui est mis en place pour un public plus particulier. De la même manière, l'accompagnement de l'ONE s'adresse à tous les professionnels mettant en place un projet qui respecte la philosophie des SSSP.

Enfin, les équipes des SSSP tiennent compte des réalités de vie des parents qu'ils accueillent et adaptent continuellement leurs projets, connaissances et partenariats en vue de répondre de la

manière la plus adéquate possible à leurs besoins. Dans ce même sens, l'ONE tient compte du contexte individuel dans lequel s'insère chaque service ; les réflexions avec les porteurs de projets sont ainsi individualisées.

Au-delà de ses principes, les balises de ce référentiel sont également considérées et appliquées, encourageant la réflexivité des professionnels, dans un climat de bienveillance et une optique de co-construction. En parallèle, les professionnels sont reconnus dans les risques qu'ils prennent quotidiennement, notamment au travers leur posture de garant de l'anonymat des familles et/ou du respect de la confidentialité.

#### L'ONE en tant que moteur d'une dynamique de réseau

Dans la continuité de sa démarche, l'ONE a pu identifier une série d'offres de services aux spécificités liées à des publics particuliers ou besoins de terrains identifiés. La plupart d'entre eux bénéficiaient par ailleurs d'un soutien de la part de l'action « Viva For Life <sup>4</sup> ». Il s'agissait de services à visée d'accompagnement solidaire des familles, de maisons didactiques ou encore d'une proposition d'offres pluridisciplinaires organisée afin de contenir au mieux la complexité inhérente à certaines formes familiales. Des réflexions ont été menées avec ces porteurs de projets, en demande de soutien financier afin de garantir la viabilité de leur service.

#### Vers un engagement pour le respect des services

Les instances politiques ayant été également sollicitées, la ministre de l'Enfance a commandité une étude<sup>5</sup> sur les SSSP. Cette étude mis en évidence le climat d'insécurité (statut, financement, ...) dans lequel évoluent ces services et a pu ébaucher une critériologie tendant à rendre compte de leur diversité.

Conscient de l'équilibre précaire dans lequel se trouve ce secteur encore peu connu, l'ONE veille à ne pas entrer dans un cycle d'instrumentalisation de ces derniers et prépare un appel à projets ouvert à toute une série d'initiatives répondant aux besoins en termes de soutien à la parentalité. Une fois cette démarche entreprise, aller à la rencontre des réalités de ces dispositifs permettra d'améliorer leur visibilité et leur valorisation au sein du réseau, notamment via leur intégration dans la procédure de législation déjà en cours.

---

<sup>4</sup> L'action Viva For Life est une action de la télévision du service public qui met le focus sur la pauvreté de l'enfance. Cette action médiatique récolte des fonds qui sont distribués à toute une série d'associations. L'ONE est partenaire de cette action.

<sup>5</sup> Etude réalisée par la Ligue des Familles, septembre 2021

## **Bibliographie :**

---

Borighem A, Maulet N. Lieux de Rencontre Enfants et Parents : De l'accompagnement d'un secteur à sa législation. Respecter la diversité, améliorer la qualité, adjoindre un autre secteur. Canalpsy, Lyon, 2021 (à paraître).

Maulet N., Borighem A., Maréchal F., Analyse partagée des pratiques et enjeux de transformations conjointes dans l'accompagnement (partie 2, Biennale Internationale de l'Éducation, de la Formation et des Pratiques professionnelles - Édition 2021, Sep 2021, Paris, France. <hal-03510424>

Pirard F., Nouveau paradigme en opposition avec celui focalisé sur les problèmes techniques de savoirs et de mesures, L'accompagnement professionnel face aux enjeux de qualité de services, 2007.

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'agrément et au subventionnement de services spécifiques de soutien à la parentalité, publié au Moniteur Belge le 27 août 2019.

« Comment renforcer l'accompagnement à la parentalité en Fédération Wallonie-Bruxelles ? Etude sur la reconnaissance et le financement des structures d'accompagnement à la parentalité », Septembre 2021, Ligue des Familles

« Pour un accompagnement réfléchi des familles : un référentiel de soutien à la parentalité », 2012, Office de la Naissance et de l'Enfance.